



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lycées

Question écrite n° 55777

Texte de la question

M. Émile Zuccarelli appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le projet de lycée à Val-d'Europe. Le secteur de Val-d'Europe, portant le nom d'un centre commercial, a connu un développement étroitement lié à l'installation d'un grand parc d'attraction. Depuis quelques années, sa population s'accroît fortement en raison d'une accélération de l'urbanisation. Les structures éducatives ne semblent donc plus adaptées aux besoins de la population de plus en plus nombreuse. Le lycée de Val-d'Europe, équipement scolaire indispensable, ne sera toutefois ouvert qu'en 2010. Par ailleurs, il semble que ce projet de lycée soit essentiellement orienté en direction des disciplines professionnelles et technologiques de l'hôtellerie et la restauration, puisque, sur les quarante-sept divisions prévues, seules seize sont destinées aux filières générales. Ce qui signifie que la majorité des enfants de Val-d'Europe désirant intégrer des filières générales devront être scolarisés à l'extérieur de ce secteur. Préoccupé par ce projet qui semble viser plutôt la satisfaction des besoins en main-d'oeuvre d'une entreprise que ceux de la population de Val-d'Europe, il souhaiterait qu'il lui indique les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre, afin de recentrer les missions de cet établissement sur les attentes et les besoins des familles de ce secteur.

Texte de la réponse

Un lycée de 1 200 places situé à Serris (Seine-et-Marne) a été inscrit par le conseil régional d'Ile-de-France au programme prévisionnel d'investissement voté en décembre 2001. Un premier programme pédagogique de lycée avait été élaboré sur la base d'une construction en deux tranches d'un lycée polyvalent de 1348 places orienté vers les métiers de l'hôtellerie et de la restauration, comportant, à terme, les formations suivantes : formations professionnelles de l'hôtellerie et de la restauration : 336 places, formations générales : 560 places ; formations technologiques de l'hôtellerie et de la gestion : 284 places, formations de BTS en hôtellerie et tourisme : 168 places. Cette structure avait été approuvée par les services régionaux en juin 2004. Toutefois, l'évolution démographique prévisionnelle dans ce secteur fait apparaître un besoin supplémentaire de places en filières générales. Le programme pédagogique a donc été réexaminé par le Recteur de l'académie de Créteil qui a proposé à la région les modifications suivantes : formations professionnelles de l'hôtellerie et de la restauration : 192 places, formations générales : 735 places (dont 525 dès la première tranche), formations technologiques de la gestion et de la communication : 280 places, formations de BTS tertiaires : 96 places, soit au total une structure pédagogique de 1 373 places. Cette proposition est en cours d'examen dans les services régionaux. La première phase des procédures de réalisation de la première tranche est lancée par l'affectation d'une autorisation de programme sur le budget régional 2004 et la désignation du mandataire.

Données clés

Auteur : [M. Émile Zuccarelli](#)

Circonscription : Haute-Corse (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55777

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 674

Réponse publiée le : 31 mai 2005, page 5598